

## tribune de l'autogestion

Pierre NAVILLE

**Lors des Etats Généraux pour l'Autogestion, les participants ont tracé un cadre, un panorama des problèmes soulevés par le mouvement socialiste pour l'autogestion. Aujourd'hui, il est temps de tenter des analyses plus particulières. Sur quel terrain est-il essentiel, prioritaire même, de faire porter la réflexion et l'action ? C'est sur le terrain du travail productif, d'abord, et dans le cadre du secteur public, ensuite.**

Pour quelles raisons ? Parce que c'est là que se présenteront à la fois les plus grandes difficultés et les meilleures chances de succès. Il est évidemment plus facile d'autogérer un groupe culturel, ou un ensemble pédagogique, qu'une grande entreprise productrice de biens et de services. Pourtant, ce sont ces entreprises qui sont le fondement de la société. C'est ce qui se passera chez elles qui sera déterminant. C'est là qu'il faut porter l'effort dès à présent.

Mais dans les secteurs de la production, il y en a un qui nous intéresse tout particulièrement: c'est le secteur public, autrement dit les industries nationalisées. En effet, c'est dans ce secteur que l'on peut envisager sans attendre des mesures et des procédures de contrôle et d'autogestion dans de vastes entreprises qui n'appartiennent plus au capitalisme privé.

Les adversaires de l'autogestion, ou ceux qui n'en parlent que du bout des lèvres, nous objectent toujours qu'avant d'envisager une forme quelconque d'autogestion il faut d'abord :

1. — que les entreprises concernées soient nationalisées (c'est-à-dire étatisées), et

2. — que la nouvelle organisation de l'entreprise nationalisée soit adoptée sous forme de lois votées par le parlement.

Le secteur public actuel répond justement à ces deux préoccupations. Il est constitué par de très grandes entreprises, d'envergure nationale, qui couvrent les grands systèmes d'infrastructure qui sont à la base de l'industrie toute entière : énergie (EDF, Gaz de France, Charbonnages, Pétrole, Nucléaire), transports et communications (SNCF, Aviation, P et T, Réseau routier, canaux, messageries maritimes). Il s'étend aussi, partiellement ou totalement, à des entreprises productives (la Régie Renault, en particulier).

Sans compter tout le système de l'éducation et de l'enseignement et l'essentiel du système du crédit, qui coiffe le tout. Cela représente environ 4 millions de travailleurs, c'est-à-dire une dizaine de mil-

lions de personnes si l'on compte les enfants et les retraités.

Le personnel actif de ce secteur jouit de franchises syndicales et d'un statut comprenant des garanties importantes, ce qui ne les empêche pas d'être à l'avant garde de la plupart des mouvements de grève de ces dernières années. On voit que la nationalisation-étatisation n'est pas du tout une condition suffisante pour s'engager dans la voie de l'autogestion. Il n'est même pas certain que ce soit une condition nécessaire dans tous les cas.

Dans son excellente brochure *Autogestion et conditions de travail* (1), Daniel Mothé écrit: « On s'aperçoit aujourd'hui que les entreprises qui ne font pas de profit (celles qui ne

### **l'autogestion dans le secteur public**



sont pas la propriété privée d'un patron : les usines nationalisées et les services publics) ont des conditions de travail aussi mauvaises, mais pas forcément plus, que les entreprises privées. On s'aperçoit que les entreprises des pays de l'Est où le profit (privé) est inconnu auraient tendance à avoir des conditions de travail plutôt plus mauvaises que dans les pays capitalistes (le travail de nuit pour les femmes n'est pas réglementé et le travail au rendement n'a, par endroits, aucun plafond ; les technologies sont identiques, on y travaille sur chaîne, etc.) ».

Mothé a parfaitement raison. Transférer à l'Etat les prérogatives et les privilèges des patrons privés ne résoud pas la question. A quoi les adversaires de l'autogestion répliquent : nous voulons une « nationalisation démocratique », et non un « étatsisme capitaliste » ! Mais que signifie ici le mot « démocratique » ? Ou bien c'est du vent, ou bien cela veut dire prise en charge directe, sous forme responsable, de toutes les conditions de travail et de gestion, en liaison avec d'autres instances économiques nationales, en somme : autogestion.

Aujourd'hui, en France, le secteur public échappe dans une large mesure au critère de rentabilité capitaliste traditionnel. L'Etat paye ses fonctionnaires et ses contractuels aux frais de l'impôt ; il comble aussi les déficits de ses entreprises aux frais de l'impôt.

Autrement dit, nous sommes là en face d'une situation différente de celle que l'on trouve par exemple dans la sidérurgie et la chimie. Mais on nous objecte aussi que ce secteur public vit en fait sous la coupe des grands monopoles privés, des multinationales, et que par conséquent il n'est pas vraiment « nationalisé » ou même « national ». Il faudrait donc commencer par le débarrasser de l'emprise capitaliste privée, autrement dit d'ajouter des nationalisations aux précédentes de façon à ce que l'Etat seul ait la haute main sur l'essentiel de l'économie nationale : une planification d'ensemble viendrait alors encadrer les entreprises nationalisées.

Mais ce schéma, tel qu'on le voit appliqué en URSS, ne répond à aucune des exigences de l'autogestion, ni du contrôle ouvrier, dont la première est le transfert de la *responsabilité de haut en bas*, de façon à détruire les effets oppressifs des systèmes humains de hiérarchie. En France, le secteur public présente des caractéristiques qui facilitent l'examen de ces exigences dans des cas concrets. Par exemple, dans l'EDF et les P et T, comment peut se présenter un projet d'autogestion à *partir du statut actuel des personnels* et de l'absence d'un système de décision capitaliste privé ? Comment la lutte pour ce projet doit-elle être conçue et organisée ? Il faut étudier systématiquement ces conditions et les introduire au cours des actions pour les salaires, le temps et les conditions de travail, etc. Quels sont les

modes de *délibération* les meilleurs, les formes de *délégation* et de décision acceptables ? Quelles sont les modalités nécessaires de liaison avec la population ? Tout cela peut être étudié et impulsé dès à présent dans les services publics, que les syndicats s'y intéressent ou non.

Je sais aussi qu'il existe une expérience autogestionnaire concrète en Europe ; c'est celle de la Yougoslavie. On devrait l'examiner concrètement et comparativement. Pourquoi des délégations de travailleurs, tel EDF et les P et T n'iraient-ils pas examiner avec leurs collègues yougoslaves ce qui va et ce qui ne va pas dans leur secteur ?

Nous avons besoin d'enthousiasme, d'accord. Mais pas trop de littérature et de lyrisme. Voyez les mauvais résultats au Portugal...

Pierre NAVILLE ■

---

(1) *Autogestion et conditions de travail*, Paris, éd. du Cerf, 1976 ; en vente : librairie Syros, 9, rue Borromée, 75015 PARIS